

Quand est-ce intéressant d'acquérir un Crédit d'Investissement ING?

Vous désirez optimiser ou augmenter la production et/ou la productivité de votre entreprise ? **Le Crédit d'investissement ING** vous permet de financer entièrement ou partiellement l'acquisition ou le remplacement d'immobilisations corporelles (ex. des machines, des bâtiments...), en fonction de vos besoins.

Le Crédit d'investissement ING est un crédit à moyen ou long terme assorti d'un plan de remboursement. Il existe plusieurs formules à la mesure de vos besoins, offrant différentes possibilités en termes de taux, de prélèvements, de remboursement du montant financé et de la fréquence de révision du taux d'intérêt :

- Crédit d'investissement assorti d'un taux d'intérêt à court terme, dont le remboursement prend effet à partir du premier prélèvement.
- Crédit d'investissement assorti d'un taux d'intérêt à court terme, dont le remboursement prend effet à partir du dernier prélèvement.
- Crédit d'investissement assorti d'un taux d'intérêt à long terme qui est fixé au moment de l'octroi du crédit.
- Crédit d'investissement assorti d'un taux d'intérêt à long terme qui est fixé lorsque le crédit a été entièrement prélevé.

En résumé

- Le montant minimum s'élève à 250.000 euros.
- ING verse les fonds nécessaires à votre achat sur votre Compte à vue ING ou les transfère directement au fournisseur.
- Vous pouvez prélever le montant en une ou plusieurs fois sur une période maximale de neuf mois, selon l'état d'avancement du projet ou la nature de votre investissement.
- La durée du crédit est de 13 mois au minimum et de 15 ans au maximum. Les institutions du secteur public ou non marchand peuvent obtenir une durée plus longue en fonction de la nature de leur investissement.
- Selon la formule que vous choisissez, vous commencez à rembourser à partir du premier ou du dernier prélèvement.
- Il existe différentes possibilités en termes de plans de remboursement. Vous remboursez le capital financé et les intérêts en fonction de la formule choisie.
- Les remboursements anticipés sont possibles sous certaines conditions en fonction de la formule choisie.

Frais

Pour un Crédit d'Investissement ING, vous payez des droits de dossier en fonction du montant que vous financez, ainsi qu'une commission de réservation à partir du troisième mois suivant la date du contrat, calculée sur le montant non prélevé. Dans le cas d'un remboursement anticipé, l'indemnité de remploi sera calculée en fonction de la formule choisie.

Dans certains cas, vous pouvez bénéficier de subsides. Pour plus d'informations à ce sujet, surfez sur <u>inq.be/subsides</u>

Votre investissement est moins important ou plus simple? L'**ING Business Loan** ou l'**ING Leasing** constitueraient peut-être une solution plus adaptée.

Intéressé(e) ? Besoin de conseils ? Contactez votre interlocuteur ING ou surfez sur <u>ing.be/businesscredit</u> pour plus d'informations à propos de nos crédits professionnels.

